

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN INSPECTEUR D'ASSURANCES DE PROFIL ACTUARIAT POUR L'AGENCE DE REGULATION ET DE CONTROLE DES ASSURANCES (ARCA)

1. Contexte et justification

L'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) est une administration personnalisée de l'Etat placée sous la tutelle du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique dont le rôle est d'exercer pour le compte de l'Etat et au profit des assurés et bénéficiaires de contrats, le contrôle et la supervision des activités et organismes d'assurances.

Pour mieux assumer sa mission de régulation du secteur des assurances, l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) souhaite recruter pour la Cellule d'Inspection des Assurances, un (1) inspecteur d'assurances de « profil actuariat » remplissant les conditions définies par les présents termes de référence.

2. Missions principales de l'Inspecteur d'assurances

Placé sous l'autorité du Chef de la Cellule d'Inspection des Assurances, le candidat au poste d'Inspecteur d'assurances de « profil actuariat » aura pour missions de :

- Conduire des études actuarielles et enquêtes ayant trait aux assurances ;
- Analyser et contrôler les tarifs et les provisions techniques des sociétés d'assurances ;
- Effectuer des missions de contrôle sur place et sur pièces des sociétés et des intermédiaires d'assurances ;
- Élaborer, sous l'autorité du Chef d'Inspection, les rapports des missions de contrôle.
- Mettre en œuvre, sous l'autorité du Chef d'Inspection, des mesures de sauvegarde et de redressement des compagnies d'assurance ;
- Etudier les programmes triennaux et prévisionnels d'activités soumis par les compagnies d'assurances sollicitant l'agrément de la Commission
- Participer à l'élaboration des statistiques du marché des assurances et des autres publications périodiques ;
- Participer aux projets de recherche et développement du secteur des assurances ;
- Exploiter les dossiers annuels et des documents périodiques fournis par les sociétés d'assurance ;
- Participer à l'élaboration et l'exécution du calendrier annuel des contrôles sur pièces ;
- Effectuer tout autre travail lui demandé par la hiérarchie.

3. Profil de l'Inspecteur d'assurances

Le candidat au poste de Cadre d'études doit remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité burundaise ;
- Avoir un diplôme de niveau Master ou d'Ingénieur (BAC+5) au moins en actuariat ou tout autre diplôme jugé équivalent ;
- Justifier d'une expérience avérée dans le secteur des assurances ou financier en général, des pensions ou dans l'enseignement relatif à l'actuariat, la statistique appliquée à la gestion des risques ou la quantification des risques financiers ;
- Maîtriser les logiciels de traitements des données et d'analyse statistique tels que r ;



- Avoir une bonne maîtrise de l'environnement de travail MS Windows (Word, Excel, Power Point) et internet ;
- Avoir une bonne maîtrise orale et écrite du français et de l'anglais ;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle en français ;
- Etre doté(e) de bonnes capacités d'analyse et de synthèse ;
- Avoir de bonnes capacités de supervision ;
- Faire preuve d'une capacité de travail à la fois de manière indépendante et en équipe ;
- Avoir le sens des relations humaines et du respect des lois et de la hiérarchie ;
- Etre capable de travailler sous pression et faire preuve d'un esprit d'initiative ;
- Faire preuve d'intégrité morale ;
- Etre libre de tout conflit d'intérêt et s'engager à protéger l'intégrité de l'Agence ;
- Etre disponible une fois le processus de recrutement terminé.

4. Durée du contrat et supervision des tâches

Le contrat de travail a une durée indéterminée et sera confirmé après une période d'essai de six (6) mois jugée concluante. L'exécution des tâches sera supervisée par le Secrétaire Général de l'ARCA.

5. Mode de sélection

Le recrutement du candidat se fera à trois niveaux :

- Une étude des dossiers administratifs de candidature ;
- Des épreuves écrites ;
- Une interview.

6. Dépôt des candidatures

Le dossier de candidature portant la mention « **Candidature pour le poste d'Inspecteur d'assurances de profil Actuariat** » est à déposer sous pli fermé au plus tard le **20/08/2025 à 11h00**, à l'adresse suivante :

A l'Attention de :

Monsieur le Secrétaire Général

Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA)

Nouvel Immeuble du Ministère en charge des Finances, Boulevard du Japon
(Ex Avenue Yaranda), Bureau 2-22

B.P. 7384 Bujumbura, Tél : (+257) 22 27 63 46/47.

E-mail : area@arca.bi

